

Journal des traducteurs Translators' Journal

Institut de traduction Année scolaire 1959-1960

Jeanne Grégoire

Volume 4, numéro 3, 3e trimestre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061561ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061561ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Grégoire, J. (1959). Institut de traduction : année scolaire 1959-1960. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 4(3), 129–131.
<https://doi.org/10.7202/1061561ar>

L'ACTUALITÉ



INSTITUT DE TRADUCTION

Année scolaire 1959-1960

BUTS DES COURS

L'Institut de Traduction, fondé dans le but de contribuer au relèvement du niveau de la traduction commerciale, technique et littéraire, offre ses cours, dans les deux langues, à tous ceux qui s'intéressent à la traduction.

Les cours, gradués, procèdent d'une méthode comparative mettant en parallèle les structures stylistiques de l'anglais et du français et favorisent l'acquisition d'un vocabulaire bilingue pratique et d'une souplesse plus grande dans l'expression.

LIEU, HEURE, JOUR

Les cours ont lieu le jeudi soir, de 7h.30 à 9h.30, 220 ouest, avenue des Pins, d'octobre à avril.

COURS DE TRADUCTION

Première année, série C.

T.50 — *Traduction du français à l'anglais.*

T.51 — *Traduction de l'anglais au français.*

Cours élémentaires d'initiation à la traduction; étude des principes fondamentaux de la traduction et de la stylistique française et anglaise; traduction de lettres commerciales simples et de textes sur des sujets variés du domaine commercial. Minimum de connaissances requises: 12^e année ou cours complet Lettres-Sciences ou l'équivalent.

Deuxième année, série B.

T.150 — *Traduction du français à l'anglais.*

T.151 — *Traduction de l'anglais au français.*

Admission sur examen. Etudes et traduction de lettres commerciales, de textes pratiques relatifs au commerce, à l'industrie, à la finance, à la publicité, etc. Commentaire grammatical.

Troisième année, série A.

T.170 — *Traduction du français à l'anglais.*

T.171 — *Traduction de l'anglais au français.*

Cours avancés destinés aux étudiants détenteurs du *certificat B* (deuxième année) et, sur examen, aux candidats de l'étranger. Traduction de textes généraux dans des domaines variés: journalisme, commerce, publicité, langage administratif et littéraire.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

(nouveau).

T.190 — *Traduction du français à l'anglais et dissertation en anglais.*

T.191 — *Traduction de l'anglais au français et dissertation en français.*

Cours supérieurs de traduction et de composition, réservés aux détenteurs du *Diplôme de compétence en traduction bilingue* de l'Institut de Tra-

duction (troisième année). Complément de culture; approfondissement de la grammaire des deux langues; acquisition de la maîtrise du style par la traduction et en vue de la traduction.

Ces cours, destinés à la préparation de candidats au *Diplôme de traduction, degré supérieur général*, de l'Institut de Traduction, préparent aussi aux examens de la *Commission du Service civil* (bureau de traduction), et aux examens de la *Société pour la Propagation des Langues Etrangères en France (Diplôme de Langues Vivantes, degré supérieur général, section littéraire)*. L'examen comporte un thème, une version et une dissertation. Inscription minimum 15 élèves.

CORPS ENSEIGNANT

M. Jean-Paul Vinay, M.A., D.E.S., L.L. (Paris); agrégé de l'Université de France; directeur de la section de linguistique, Faculté des Lettres,

Université de Montréal.

M. Donald Buchanan, M.A., Docteur ès Lettres (Besançon); professeur de français dans les écoles supérieures anglaises de Montréal.

M. Blake T. Hanna, B.A. (Bowdoin), M.A. (Montréal); professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal et au collège Stanislas.

M. Edward J. McCracken, M.A. (McGill), Ph.D. (Montréal).

M. Roland E. Surzur, M.A. (Montréal), L.L. (Paris), traducteur aux Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. Guy Plastre, B.A., M.A. (Montréal); professeur de l'Enseignement secondaire et supérieur.

Mme Berthe Penverne, diplômée de l'institut de linguistique, (Université de Montréal).

INSCRIPTIONS

Elles peuvent se faire jusqu'au premier jeudi d'octobre à 7h.30, soir réservé aux examens d'entrée en A et B.

Pour éviter l'affluence à cette heure et le retard à l'examen, il est recommandé de **s'inscrire d'avance** en s'adressant à l'Institut de Traduction, 410 avenue Wiseman, Outremont, Montréal 8 (tél. CR. 1-5879).

DROITS D'INSCRIPTION

Cours de traduction: 40 cours (20 soirs): \$45.00; *cours de perfectionnement*: 40 cours (20 soirs): \$45.00. Tous les cours sont payables à l'inscription, au plus tard le premier jeudi d'octobre. TOUT CHÈQUE OU MANDAT-POSTE DOIT ÊTRE LIBELLÉ À L'ORDRE DE L'INSTITUT DE TRADUCTION. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. Tout étudiant ne remplissant pas les conditions ci-dessus ne sera pas admis. Aucun autre déboursé n'est exigé, ni pour les frais d'examen, ni pour le diplôme ou le certificat. Une réduction est accordée aux étudiants de l'Université de Montréal. Le service de la bibliothèque de l'Institut est gratuit pour les élèves dûment inscrits.

EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Pour être admis à se présenter aux examens de fin d'année, qui ont lieu en avril, les étudiants doivent avoir assisté aux quatre-cinquièmes des cours et remis au professeur au moins huit devoirs dans chaque catégorie de cours. La reprise des examens est fixée au premier jeudi d'octobre suivant.

DIPLÔMES DÉCERNÉS

a) *Certificat C.* aux lauréats de 1re année; b) *Certificat B.* aux lauréats de 2e année; c) *Diplôme universitaire de compétence en traduction*

bilingue, établi par les soins du Secrétariat général de l'Université de Mont-

réal, aux lauréats de 3e année; d) *Diplôme de traduction, degré supérieur général*, aux lauréats du cours de perfectionnement; e) *Diplôme d'Etudes de Langues Vivantes, degré supérieur (section de Correspondancier et Interprète commercial)*, décerné par la S.P.L.E.F., de Paris, aux lauréats des épreuves de cette société, en juin, tous les ans; f) *Diplôme d'Etudes de Langues Vivantes, degré supérieur (section littéraire)*, décerné par la S.P.L.E.F. (voir cours de perfectionnement), dans les mêmes conditions que le diplôme précédent.

BOURSES

L'Institut de Traduction octroie chaque année deux bourses d'étude, l'une en première année, l'autre en deuxième, à l'étudiant qui se classe premier pour la moyenne générale des notes de l'année (devoirs et examens). Ces bourses donnent droit à une année de cours gratuit à l'Institut.

LES COURS DÉBUTERONT LE JEUDI 8 OCTOBRE A 7h.30 DU SOIR



L'Institut de Traduction a présenté encore cette année quelques candidats aux examens pour l'obtention du diplôme d'études de langues vivantes, degré supérieur, de la Société pour la Propagation des Langues Étrangères en France dont le siège social est à Paris. Les candidats suivants ont reçu le diplôme, section littéraire : Mme Berthe Charette; section de correspondancier et d'interprète : Mlle Louise de Broin (avec mention), M. Philippe Leriche, Frère Henri Ménard, i.c., Frère Marcel Joseph, s.g., Frère Alfred Arsène, i.c., Mlles Micheline Sauriol et Françoise Marsolais; section d'interprète : Mme Lucile Ayotte et Mlle Marguerite Fortin.

D'autre part, ladite société de Paris a présenté quelques candidats aux examens pour l'obtention du diplôme de compétence en traduction bilingue de l'Institut de Traduction. Les candidats suivants ont reçu leur diplôme : Mlle Georgette Fayet (avec la mention distinction); Mlles Michèle Jacquier, Francine Raffanel, Catherine Hunt, Gisèle Cordier, Denise Butel, M. André Delheure, Mlle Germaine Detourbe et M. François Houllé.

JEANNE GRÉGOIRE
Directrice des études



SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES D'OTTAWA

STATUTS



Article premier — NATURE

La Société des traducteurs et interprètes du Canada, ci-après appelée la Société, est une corporation constituée aux fins suivantes:

- a) grouper les traducteurs et interprètes du Canada en vue de défendre leurs intérêts tant sur le plan national que sur le plan international;
- b) améliorer la qualité de la traduction et de l'interprétation au Canada, et,
- c) d'une façon générale, favoriser l'étude des deux langues officielles du Canada.